



Colloque de la Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi- Témiscamingue Présentation de M. France Leclair Jardins du patrimoine de Val-d'Or

Les avantages d'habiter une résidence

- 1 Aide Gouvernementale
 - a. Il existe ce qu'on appelle «crédit pour le maintien à domicile» qui offre aux résidents une aide financière pour alléger le coût du loyer et des services afin de favoriser l'emménagement dans une résidence. Nous en faisons la demande pour vous et communiquons avec Revenu Québec à votre place en cas de tracas. Nous nous occupons des suivis annuels au renouvellement de bail aussi.
- 2 Libération des obligations de propriétaire
 - a. L'entretien de la pelouse, des plates-bandes, l'enlèvement de la neige dans l'entrée sont exécutés par des employés
 - b. Plus de soucis quant au changement de fenêtres de renouveler la toiture, de réparations de tuyauterie ou autre
 - c. Plus de corvées, on se fait gâter
- 3 Réduction du stress
 - a. Les repas sont servis sans avoir à fournir d'efforts
 - b. Le ménage est effectué une fois par semaine
 - c. Une seule facture; le téléphone, l'Internet, le câble, l'électricité et le chauffage y sont inclus.
- 4 Arriver plus jeune pour mieux profiter des avantages
 - a. Plusieurs activités sont offertes et il faut avoir un minimum de forme physique et mentale pour participer
- 5 Sécurité constante
 - a. Systèmes de surveillance par caméras dans toute la résidence
 - b. Système d'entrée par code confidentiel
 - c. Prise de présences trois fois par jour
 - d. Lignes de vie fournies
 - e. Présence de personnel de sécurité 24h/jour
- 6 Vie d'hôtel
 - a. Socialisation par activités animées
 - b. Respect de l'intimité
 - c. Possibilité de rencontrer de nouvelles personnes
 - d. Temps pour faire les choses que vous aimez
 - e. Les gens se sentent comme dans un tout inclus



- A. Quelles sont les solutions envisagées pour les personnes âgées qui résident dans les résidences privées et qui sont en perte d'autonomie dans la mesure où les places d'hébergement dans le réseau de la santé et des services sociaux sont limitées? Nous mettons le résident ou sa famille en contact avec le CLSC pour qu'une évaluation de la situation et des besoins soit effectuée. Ceci mène le CLSC à fournir de l'aide à domicile dans les cas les plus simples et selon les besoins, les résidents trop en manque d'autonomie se voient placés sur une liste en vue d'une relocalisation en résidence pour semi ou non autonomes, soit en privé ou en public ou dans le pire des cas se voient hospitalisés. Tout est mis en place par la résidence et le CLSC pour maintenir le résident dans son milieu de vie le plus longtemps possible.
- B. On constate dernièrement quelques cas de suicide chez les personnes âgées habitant dans des résidences privées. Comment procédez-vous pour repérer les personnes à risque? Comment assurez-vous le suivi pour les accompagner? Lorsque des comportements ou des paroles nous sont rapportés, nous informons les familles, rencontrons les résidents et référons à des travailleuses sociales. Nous avons ou allons organiser aussi des conférences avec Prévention suicide pour sensibiliser les employés et les résidents. Nous avons aussi des dépliants dans nos salles d'information.
- C. Les résidences privées pour aînés sont généralement éloignées du centre-ville et l'on n'y retrouve que cette clientèle spécifique. Dans ce contexte, comment peut-on favoriser leur intégration dans la communauté? Étant donné la grandeur et le nombre de résidents dans nos résidences, nous considérons qu'une communauté interne est formée. Nous affichons ce qui se passe en ville (genre festivals, spectacles, etc.) afin d'encourager les gens à y participer. À des moments déterminés, nous payons à nos résidents deux transports vers la ville par semaine dans le cas où ils seraient intéressés de s'y rendre et qu'ils n'aient pas de voiture. En plus des activités et du transport, la famille et les amis des résidents sont toujours les bienvenus.